

Rentes immédiates encaissables – Exemples de calculs de valeur escomptée

Table des matières

Section 1 – Introduction

Section 2 – Facteurs influant sur la valeur escomptée d'une rente

Section 3 – Études de cas

Comment utiliser le présent guide

Le guide commence par une introduction sur la rente encaissable. On y met aussi en contexte les nombres employés dans les études de cas.

Pour comprendre conceptuellement les facteurs influant sur le montant des versements de revenu et la valeur escomptée, voir la Section 2.

À la Section 3, ces facteurs sont illustrés dans des études de cas. Vous constaterez qu'en règle générale (toutes autres choses étant égales) :

- a) Une période garantie plus longue s'accompagne d'une valeur escomptée maximale plus élevée.
- b) La valeur escomptée est plus élevée au début de la période garantie, puis décroît à mesure que le nombre d'années qui restent à la période garantie diminue.
- c) Dans le cas des clients plus âgés, les valeurs escomptées maximales sont plus élevées.
- d) Ces valeurs sont plus élevées pour les hommes que pour les femmes.

Section 1 – Introduction

À compter du 14 décembre 2010, la nouvelle caractéristique d'encaissabilité sera automatiquement ajoutée à toutes les rentes immédiates non enregistrées à imposition cumulative. Cette nouvelle caractéristique ne donne lieu à aucuns frais additionnels ni à une réduction du revenu.

La valeur escomptée maximale que les clients peuvent recevoir s'ils convertissent leur rente dépend du montant du revenu tiré de celle-ci et du temps restant avant la fin de la période garantie. Ces deux facteurs dépendent quant à eux de ce qui suit :

- Si la rente est établie sur la tête d'un homme ou d'une femme ou encore si elle est réversible
- S'il s'agit d'une rente viagère ou d'une rente certaine
- L'âge du rentier à la date de la proposition
- La période garantie
- La période de report, le cas échéant
- Le moment où le propriétaire de police compte demander d'encaisser la valeur de rachat

Ce guide explique comment chacun de ces facteurs peut influencer sur la valeur escomptée et fournit des explications et des exemples de calculs.

Remarques importantes

Les valeurs escomptées maximales qui sont mentionnées dans les études de cas de la Section 3 sont fournies à titre informatif seulement et visent à illustrer comment ces valeurs peuvent changer en fonction de facteurs spécifiques. Elles ne doivent pas être utilisées comme des estimations de taux.

La valeur escomptée maximale réelle et, dans le cas d'une conversion partielle, l'effet de cette conversion sur le revenu de la rente pendant le reste de la période garantie sont calculés au moment de la demande de conversion. Ce sont les taux d'intérêt en vigueur au moment de la demande qui sont utilisés dans le calcul, ce qui pourrait donner lieu à des valeurs inférieures à celles qui sont présentées ici.

Les exemples numériques supposent une prime unique de 100 000 \$. Pour adapter ces exemples à une affaire dont la prime serait d'un montant différent, multipliez la valeur escomptée mentionnée par la proportion ou le nombre approprié. Par exemple, si la prime servant à l'établissement de la rente est de 67 500 \$, multipliez la valeur escomptée mentionnée par 0,675 pour obtenir la valeur qui s'applique à cette affaire; si la prime unique est plutôt de 750 000 \$, multipliez-la par 7,5.

Une conversion partielle ou intégrale d'une rente est considérée comme une disposition aux fins de l'impôt et pourrait entraîner un gain ou une perte sur police. Le plein montant d'un gain sur police est imposable; ce n'est pas un gain en capital. Il est possible de déduire une perte sur police du revenu, mais seulement jusqu'à concurrence du montant total inclus dans le revenu précédemment.

Il est très important de prendre note que le système Estimations des taux de rentes (ETR) ne fournit pas d'estimation quant à la conversion d'une rente.

Les choix effectués par le client influent sur la valeur escomptée

Certains facteurs – comme l'âge et le sexe du client – ne dépendent pas de la volonté du client, mais d'autres, oui.

Le choix d'une période garantie plus longue accroît la valeur escomptée. Lorsqu'il demande la conversion, le client doit faire un compromis quant au revenu, puisqu'une période garantie plus longue vient réduire le revenu procuré par la rente.

Rappelez-vous que la rente doit faire l'objet de l'imposition cumulative pour que le rentier ait la possibilité d'en demander la conversion. En soi, cela peut être considéré comme un compromis, car beaucoup de clients préfèrent l'imposition uniforme, dont font l'objet les rentes prescrites.

Pour obtenir une estimation de revenu ou de taux de rente

Le processus relatif aux estimations de taux de rente demeure le même. Pour obtenir une estimation, accédez au système Estimations des taux de rentes à partir de la page d'accueil du *RéseauRep*.

Comment obtenir une estimation de la valeur escomptée d'une rente existante?

Dans le cas d'une rente non enregistrée à imposition cumulative établie après le 14 décembre 2010, veuillez demander par courriel l'estimation de valeur escomptée en mentionnant le numéro de police à l'adresse annuityquote@canadalife.com.

Section 2 – Facteurs influant sur les versements de revenu et la valeur escomptée d’une rente

Les descriptions suivantes sont de nature générale et ne visent pas à décrire avec exactitude chacune des situations possibles.

Facteur à prendre en considération	Effet sur le versement de revenu de la rente	Effet sur la valeur escomptée	Explication	Pour constater ces effets...
Sexe	À prime égale, les hommes reçoivent des versements de revenu plus élevés que les femmes.	Les hommes reçoivent une valeur escomptée plus élevée que les femmes.	Les femmes vivent généralement plus longtemps que les hommes. Cette longévité signifie que la même prime unique doit en moyenne financer un plus grand nombre de versements de revenu, ce qui diminue le montant de chaque versement. Comme les montants des versements de revenu sont moindres pour elles pendant la période garantie, les valeurs escomptées seront généralement inférieures pour les femmes que pour les hommes.	Comparez les cas un et deux.
Âge	Plus le rentier est âgé à la souscription de la rente, plus élevés sont les versements de revenu.	Plus le rentier est âgé à la souscription de la rente, plus élevées sont les valeurs escomptées.	Les rentiers plus âgés ont généralement une espérance de vie moindre et des versements de revenu supérieurs. Il s’ensuit des valeurs escomptées plus élevées que celles qui seraient obtenues pour des rentiers plus jeunes (sauf dans le cas des rentes certaines, où l’âge n’a aucune incidence).	Dans les cas un à quatre, comparez les valeurs indiquées pour les âges de 55 ans, 65 ans et 75 ans.

Facteur à prendre en considération	Effet sur le versement de revenu de la rente	Effet sur la valeur escomptée	Explication	Pour constater ces effets...
Rente réversible	Les rentes viagères sur une tête donnent lieu à un revenu plus élevé que les rentes réversibles.	Les rentes viagères sur une tête donnent lieu à des valeurs escomptées plus élevées que les rentes réversibles.	La probabilité qu'au moins une personne parmi les deux rentiers atteigne l'âge de 95 ans est plus élevée que la probabilité qu'une seule personne vive jusqu'à cet âge. Les hypothèses de longévité accrue inhérentes à une rente réversible ont pour conséquence que, à prime unique égale, la rente doit financer en moyenne un plus grand nombre de versements de revenu, ce qui réduit le montant de chacun d'entre eux et, partant, la valeur escomptée de ces versements.	Comparez le cas trois aux cas un ou deux.
Rente certaine	Les rentes certaines ont des versements de revenu plus importants que les rentes viagères.	Les rentes certaines ont des valeurs escomptées plus importantes que les rentes viagères.	Une rente qui n'est pas assortie d'une composante de revenu viager prévoit un revenu plus élevé qu'une rente viagère immédiate. La période de service de la rente certaine doit être de même durée que la période garantie de la rente viagère. Puisque les versements de revenu sont plus importants, la valeur escomptée est généralement plus élevée que dans le cas d'une rente viagère immédiate.	Comparez le cas cinq à l'un des cas parmi les cas un à quatre.

Facteur à prendre en considération	Effet sur le versement de revenu de la rente	Effet sur la valeur escomptée	Explication	Pour constater ces effets...
Période garantie	Plus longue est la période garantie, moins le montant des versements de revenu est élevé.	Plus longue est la période garantie, moins la valeur escomptée est élevée.	Plus longue est la période garantie, moins le revenu est élevé, car – à prime unique égale – celle-ci doit financer le versement garanti de revenu plus longtemps. Plus la période garantie est longue, plus la valeur escomptée est élevée, car il reste alors un plus grand nombre de versements de revenu garantis à convertir.	Prenez l'un des cas et comparez les valeurs données pour la période garantie de 5 ans à celles données pour la période de 10 ou de 20 ans.
Période de report	S'il y a une période de report, les versements de revenu seront de montant plus élevé.	S'il y a une période de report, la valeur escomptée sera de montant plus élevé.	Les rentes différées prévoient des versements de revenu plus importants que les rentes immédiates. Comme le montant des versements de revenu est plus élevé, la valeur escomptée le sera elle aussi.	Comparez le cas quatre aux cas un et deux.
Temps qui reste avant le dernier versement garanti	Pas d'incidence sur le montant de revenu	Plus on se rapproche du dernier versement garanti, moins la valeur escomptée est élevée.	Il faut voir la valeur escomptée comme la valeur actuelle des versements garantis restants. Moins il reste de versements garantis, moins la valeur escomptée est élevée. La valeur escomptée diminue progressivement à mesure que la fin de la période garantie approche, jusqu'à devenir nulle. Les rentiers peuvent seulement exercer l'option de conversion avant le dernier versement garanti.	Dans chacun des cas, comparez la valeur de rachat après un an à la valeur après trois ans ou plus.

Facteur à prendre en considération	Effet sur le versement de revenu de la rente	Effet sur la valeur escomptée	Explication	Pour constater ces effets...
Exercice de la caractéristique d'encaissabilité	Le revenu sera réduit pendant le reste de la période garantie.	S'il y a conversion partielle, il reste une certaine valeur dans la police, qui peut être convertie plus tard.	Une conversion partielle n'enlève qu'une partie de la valeur de la rente, alors des versements de revenu réduits seront effectués pendant le reste de la période garantie. Si la valeur escomptée maximale est encaissée, alors les versements de revenu ne seront plus effectués jusqu'à la fin de la période garantie. Dans un cas comme dans l'autre, les versements de revenu reprendront à la fin de la période garantie, à leur plein montant.	Facteur non illustré dans les cas

Section 3 – Études de cas

Toutes les valeurs sont basées sur une prime unique de 100 000 \$.

Cas un : Homme, rente viagère sur une tête

Période garantie de 5 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	533 \$	647 \$	794 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	23 289 \$	28 203 \$	34 820 \$
3 ans	12 191 \$	14 772 \$	18 186 \$

Période garantie de 10 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	532 \$	644 \$	783 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	46 793 \$	56 419 \$	69 505 \$
3 ans	38 035 \$	45 882 \$	56 376 \$
7 ans	17 842 \$	21 546 \$	26 329 \$

Période garantie de 20 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	504 \$	571 \$	602 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	76 241 \$	85 060 \$	90 531 \$
3 ans	71 001 \$	79 317 \$	84 345 \$
7 ans	58 942 \$	66 027 \$	70 085 \$
15 ans	26 945 \$	30 370 \$	32 105 \$

Ces études de cas visent à illustrer l'effet de divers facteurs sur la valeur maximale pouvant être convertie, et leurs calculs sont basés sur les facteurs qui avaient cours à la date de la publication. Dans les exemples, la valeur escomptée est un montant avant impôts. Il ne s'agit pas d'une estimation. La valeur pouvant effectivement être convertie dans un cas réel donné dépendra des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion. Pour plus de précisions sur les facteurs influant sur les différents montants, veuillez consulter la Section 2.

Cas deux : Femme, rente viagère sur une tête

Période garantie de 5 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	472 \$	585 \$	722 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	20 744 \$	25 506 \$	31 623 \$
3 ans	10 828 \$	13 367 \$	16 526 \$

Période garantie de 10 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	472 \$	584 \$	716 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	41 998 \$	51 077 \$	63 382 \$
3 ans	34 047 \$	41 560 \$	51 437 \$
7 ans	15 883 \$	19 538 \$	24 049 \$

Période garantie de 20 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	461 \$	548 \$	595 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	71 053 \$	81 301 \$	89 106 \$
3 ans	66 053 \$	75 843 \$	83 054 \$
7 ans	54 632 \$	63 193 \$	69 075 \$
15 ans	24 769 \$	29 125 \$	31 707 \$

Ces études de cas visent à illustrer l'effet de divers facteurs sur la valeur maximale pouvant être convertie, et leurs calculs sont basés sur les facteurs qui avaient cours à la date de la publication. Dans les exemples, la valeur escomptée est un montant avant impôts. Il ne s'agit pas d'une estimation. La valeur pouvant effectivement être convertie dans un cas réel donné dépendra des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion. Pour plus de précisions sur les facteurs influant sur les différents montants, veuillez consulter la Section 2.

Cas trois : Rente réversible, femme âgée de trois ans de moins que l'homme

Période garantie de 5 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	413 \$	510 \$	640 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	18 247 \$	22 304 \$	27 956 \$
3 ans	9 498 \$	11 669 \$	14 635 \$

Période garantie de 10 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	413 \$	509 \$	632 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	37 214 \$	44 855 \$	55 538 \$
3 ans	30 089 \$	36 440 \$	45 142 \$
7 ans	13 959 \$	17 075 \$	21 176 \$

Période garantie de 20 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	412 \$	500 \$	579 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
1 an	65 078 \$	75 642 \$	86 261 \$
3 ans	60 364 \$	70 443 \$	80 437 \$
7 ans	49 690 \$	58 479 \$	66 960 \$
15 ans	22 294 \$	26 733 \$	30 799 \$

Ces études de cas visent à illustrer l'effet de divers facteurs sur la valeur maximale pouvant être convertie, et leurs calculs sont basés sur les facteurs qui avaient cours à la date de la publication. Dans les exemples, la valeur escomptée est un montant avant impôts. Il ne s'agit pas d'une estimation. La valeur pouvant effectivement être convertie dans un cas réel donné dépendra des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion. Pour plus de précisions sur les facteurs influant sur les différents montants, veuillez consulter la Section 2.

Cas quatre : Période de report de sept ans, homme, rente viagère sur une tête

L'ajout d'une période de report vient accroître le montant du versement de revenu par rapport à celui qu'aurait procuré une rente immédiate (non différée). Par conséquent, plus la période de report sera longue, plus la valeur escomptée maximale sera élevée en règle générale. Avec une rente différée, il est possible de convertir la rente avant de commencer à en tirer un revenu. Les tableaux ci-dessous donnent la valeur approximative lorsque trois années de la période de report se sont écoulées.

Période garantie de 5 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	728 \$	955 \$	1 261 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
3 ans de la période de report	34 305 \$	44 412 \$	56 795 \$
1 an de la période garantie	32 320 \$	42 304 \$	55 322 \$
3 ans de la période garantie	16 784 \$	21 994 \$	28 895 \$

Période garantie de 10 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	725 \$	943 \$	1 226 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
3 ans de la période de report	61 897 \$	79 654 \$	99 296 \$
1 an de la période garantie	66 010 \$	85 457 \$	108 870 \$
3 ans de la période garantie	53 257 \$	69 022 \$	88 306 \$
7 ans de la période garantie	24 596 \$	31 949 \$	41 241 \$

Période garantie de 20 ans	Âge au moment de la souscription		
	55	65	75
Revenu mensuel	649 \$	713 \$	734 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :			
3 ans de la période de report	93 039 \$	102 104 \$	105 199 \$
1 an de la période garantie	104 708 \$	114 930 \$	118 420 \$
3 ans de la période garantie	96 944 \$	106 408 \$	109 639 \$
7 ans de la période garantie	79 496 \$	87 256 \$	89 906 \$
15 ans de la période garantie	35 366 \$	38 819 \$	39 998 \$

Ces études de cas visent à illustrer l'effet de divers facteurs sur la valeur maximale pouvant être convertie, et leurs calculs sont basés sur les facteurs qui avaient cours à la date de la publication. Dans les exemples, la valeur escomptée est un montant avant impôts. Il ne s'agit pas d'une estimation. La valeur pouvant effectivement être convertie dans un cas réel donné dépendra des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion. Pour plus de précisions sur les facteurs influant sur les différents montants, veuillez consulter la Section 2.

Cas cinq : Rente certaine

Période garantie de 5 ans	
Revenu mensuel	1 753 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :	
1 an	79 162 \$
3 ans	40 775 \$

Période garantie de 10 ans	
Revenu mensuel	963 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :	
1 an	87 301 \$
3 ans	70 511 \$
7 ans	32 638 \$

Période garantie de 5 ans	
Revenu mensuel	609 \$
Valeur escomptée maximale (approximative) après :	
1 an	92 030 \$
3 ans	85 704 \$
7 ans	71 149 \$
15 ans	32 525 \$

Ces études de cas visent à illustrer l'effet de divers facteurs sur la valeur maximale pouvant être convertie, et leurs calculs sont basés sur les facteurs qui avaient cours à la date de la publication. Dans les exemples, la valeur escomptée est un montant avant impôts. Il ne s'agit pas d'une estimation. La valeur pouvant effectivement être convertie dans un cas réel donné dépendra des taux d'intérêt en vigueur au moment de la conversion. Pour plus de précisions sur les facteurs influant sur les différents montants, veuillez consulter la Section 2.

Une description exhaustive de la rente encaissable et de la caractéristique d'encaissabilité est fournie dans le contrat du propriétaire de police.

Canada-Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.